

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET du JEUDI 20 FEVRIER 2025 à 19 HEURES 30

En complément du procès-verbal des délibérations du 20 février 2025

Transmis le 25 février 2025 par courriel aux membres du conseil municipal et publié le 25 février 2025 par affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.belmont-tramonet.fr

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation des arrêtés n°01 à n°03/2024 du 24/10/2024 au 31/12/2024 portant sur les mouvements de crédits du budget 2024,
- Vote du CFU Compte Financier Unique 2024 (outil commun de présentation des comptes annuels clos qui se substitue au compte administratif de la commune et compte de gestion de la trésorerie),
- Vote de l'affectation du résultat d'exploitation 2024 au budget primitif 2025,
- Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales,
- Ouverture anticipée de crédits au budget 2025 (divers travaux),
- Etude SDES / enfouissement des réseaux sec / route de Joudin,
- Centre de Gestion de la Savoie Cdg73 / avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu,
- Cdg73 : modification des conditions d'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires,
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU et QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation des arrêtés n°01 à n°03/2024 du 24/10/2024 au 31/12/2024 portant sur les mouvements de crédits du budget 2024**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 11/2024 portant sur une autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il donne lecture de ces mouvements et des 3 décisions prises sur le dernier trimestres 2024 :

- **N° 01/2024 du 24/10/2024**

Virement de 13 000 € sur la section d'investissement, de l'article 231 (crédits non affectés à une opération d'équipement) sur l'opération salle polyvalente, pour l'installation d'un store extérieur et son alimentation électrique.

- **N° 02/2024 du 29/10/2024**

Virement de 17 084 € du chapitre 011 section fonctionnement au chapitre 65, pour une participation complémentaire au SIVU scolaire de Montbel, d'une part pour la réfection des ouvertures de la garderie, et d'autre part pour la dépense supplémentaire de personnel en raison du maintien d'office d'un agent dans l'effectif, dans le cadre de la prolongation d'une PPR (Période Préparation au reclassement).

- **N° 03/2024 du 31/12/2024**

Virement de 14 100 € sur la section d'investissement, de l'article 231 (crédits non affectés à une opération d'équipement) sur les opérations suivantes :

N°68 « matériel » pour 12 000 €, pour l'installation d'une pompe à piston sur le camion benne

N°85 « chapelle » pour 2 100 €, pour l'installation d'un appareil déshumidificateur

- **Etude SDES / enfouissement des réseaux secs / route de Joudin**

Monsieur le Maire rappelle l'étude pour la continuité des travaux d'enfouissement de réseaux, sur le secteur de Tramonet, sur les voies qui n'avaient pas été intégrées à l'opération d'aménagement de 2017. Le bureau d'étude mandaté par le SDES a réalisé le projet.

Sébastien GROS présente à l'assemblée le dossier technique et l'estimation financière de cette opération.

Il rappelle les voies concernées, soit les suivantes :

- route de Joudin, à partir de l'ancienne école de Tramonet, jusqu'au site des pépinières Cholat,
- montée de la Grande Vigne (avec une option pour une continuité jusqu'à la dernière habitation Bordier),
- montée de Bachelin (avec une option pour englober le lotissement), et chemin du Plan, au niveau du petit lotissement et de l'habitation Meynard.

Il précise les nombreux réseaux aériens existants sur le secteur, notamment ceux d'électricité Basse et Haute Tension, sur lesquels le SDES a la compétence et participe à hauteur de 70%.

Une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage au SDES sera prochainement validée, pour l'intégralité de l'opération qui comprend également les réseaux éclairage public, télécom, fibre.

Pour le réseau télécom une demande de subvention sera faite auprès du Département au titre de la programmation FDEC 2026. L'estimation financière totale de la dépense s'élève, avec les options, à 539 542, 40 € TTC (hors option 446 851, 96 €). Les travaux avec les options sont retenus par l'assemblée. La participation financière de la commune sur cette opération s'élèvera à 340 659, 51 €.

La programmation des travaux est proposée sur les 2 exercices 2025 et 2026.

Les crédits pour la participation à reverser au SDES seront prévus au budget communal pour moitié en 2025 et le restant en 2026.

- **Divers travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation par Philippe et Yannick d'une **barrière pivotante vers l'accès à l'équipement AREA, sous le pont de l'autoroute**.

Il signale également la **démolition en cours des anciennes stations d'épuration de la Belle Etoile et du Chef Lieu** (terrain Abbaye) réalisée par l'entreprise REVALTECH mandatée par le SIEGA.

Ruisseau de Tramonet

Il explique à l'assemblée le récent débordement du ruisseau de Tramonet et une intervention d'urgence par Philippe et Yannick au niveau de la voie communale. Il précise que d'autres interventions sont nécessaires sur le parcours du ruisseau, jusqu'au dispositif sous l'autoroute. Il rappelle que les travaux d'entretien sur les cours d'eau, notamment leur curage, nécessitent l'autorisation du service de l'environnement de la Direction Départementale des Territoires. Le responsable technique du SIAGA, accompagné de Philippe PIONCHON et Pascal MARTIN ainsi que l'entreprise BERLAND, ont récemment fait le point sur site et envisagé des solutions.

Monsieur le Maire rappelle qu'une grande partie de ces eaux arrive des hauteurs de Bachelin « les Balcons du Camelin », soit de la commune voisine Saint Genix les Villages sollicitée à maintes reprises pour engager les travaux d'urgence afin de récupérer leurs eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle également l'étude sollicitée auprès du Cabinet Nicot et délivrée en 2023. Il rappelle une des solutions proposées pour la création d'un bassin de rétention sur notre territoire. Il propose de reprendre contact avec le bureau d'études Nicot et de solliciter leur assistance pour engager les travaux ainsi qu'une action auprès de la commune voisine.

- **PROCHAINES REUNIONS**

- **CCID – vendredi 07/03/2025 à 11H**
- **CCAS - lundi 17/03/2025 à 19H**
CFU 2024 et BP 2025
- **COMMISSION FINANCES**
Préparation du Budget 2025 - **jeudi 20/03/2025 à 19H 30**
- **SIVU SCOLAIRE DE MONTBEL - jeudi 27 mars 2025 - 19 H 30**
CFU 2024 et BP 2025
- **CONSEIL MUNICIPAL – jeudi 03/04/2025 – 19H 30**
Vote budget 2025